

REGLES DE BONNE CONDUITE A LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'entrée au restaurant scolaire se fait en rang par deux.

- Je respecte le personnel de la cantine ainsi que mes camarades.
 - Je ne me déplace pas sans autorisation.
 - Je parle sans crier.
 - Je ne joue pas avec la nourriture.
 - Je fais l'effort de goûter à tout.
 - Je n'utilise pas les serviettes en papier comme projectiles.
 - Je suis responsable en tant qu'élève de CM1/CM2, d'une table composée de plus petits.
 - J'ai un comportement responsable et respectueux sur le temps de la restauration scolaire.
-
- A tout manquement à ces règles de bonne conduite, les parents seront informés par écrit.
 - Après trois avertissements, convocation des parents et de l'enfant.
 - Au 4ème avertissement, exclusion temporaire de l'enfant.
 - En cas de non respect répétitif de ces règles, l'exclusion définitive pourra être prononcée.

A Saint Agathon le

Le Maire,



Signature de l'élève,

Signature des parents,